

Après le sommet de 2019 au Vatican sur les abus, les victimes restent encore traumatisées par le système censé traiter leurs affaires.

Par Nicole Winfield,
Associated Press,
20 février 2024.

Les survivants d'abus sexuels tiennent une croix alors qu'ils se rassemblent devant la Via della Conciliazione, la route menant à la place Saint-Pierre, visible en arrière-plan, lors d'une veillée crépusculaire pour les victimes d'abus sexuels, à Rome, jeudi 21 février 2019. Il y a cinq ans cette semaine, François a convoqué un sommet sans précédent des évêques du monde entier pour leur faire comprendre que les abus du clergé étaient un problème mondial et qu'ils devaient y remédier, mais maintenant, cinq ans plus tard, malgré de nouvelles lois de l'Église pour rendre les évêques responsables et des promesses de faire mieux, le système judiciaire interne de l'Église catholique et la réponse pastorale aux victimes se sont encore révélés incapables de faire face au problème

ROME - Un après-midi de décembre, le pape François a eu une réunion qui n'était pas inscrite à son agenda officiel ni enregistrée, mettant en évidence le dysfonctionnement total de la réponse de l'Église catholique au scandale mondial des abus sexuels du clergé.

Dans la salle de réception de la Maison Sainte Marthe où il réside, François a rencontré pendant plus d'une heure un Espagnol qui, en tant que jeune séminariste, avait été victime d'attouchements de la part de son directeur spirituel. L'ancien séminariste était désespéré.

Il avait déposé une plainte auprès de l'archidiocèse de Tolède, en Espagne, en 2009, et avait visité plusieurs fois les bureaux du Vatican pour déposer des documents accablants et demander que des mesures soient prises contre son agresseur et les évêques qui l'avaient prétendument couvert. Mais pendant 15 ans, il n'avait obtenu aucune justice de la part de l'Église.

Bien que la décision de François d'entendre son histoire fût louable et pastoralement sensible, elle constituait également une preuve que le système interne de l'Église pour traiter les abus ne fonctionne pas - des lois disponibles pour punir les abuseurs aux politiques d'aide aux survivants. Pour chaque victime qui a assez d'amis bien connectés au Vatican pour organiser une audience papale, d'innombrables autres ne sentiront jamais que l'Église se soucie d'eux ou leur fournira justice.

Il y a cinq ans cette semaine, François a convoqué un sommet sans précédent des évêques du monde entier pour leur faire comprendre que les abus du clergé étaient un problème mondial et qu'ils devaient y remédier. Pendant quatre jours, ces évêques ont entendu des récits poignants de traumatismes de la part de victimes, ont appris à enquêter sur et à sanctionner les prêtres pédophiles, et ont été avertis qu'ils seraient eux aussi punis s'ils continuaient à couvrir les abuseurs.

Pourtant, cinq ans plus tard, malgré de nouvelles lois de l'Église pour rendre les évêques responsables et des promesses de faire mieux, le système judiciaire interne de l'Église catholique et la réponse pastorale aux victimes se sont encore révélés incapables de faire face au problème. Les parties prenantes mettent en garde contre le fait que la réponse évolutive de l'Église continue de nuire aux victimes.

En fait, les victimes, les enquêteurs externes et même les canonistes internes disent de plus en plus que la réponse de l'Église, élaborée et modifiée au cours de deux décennies de scandales implacables dans le monde entier, est préjudiciable aux personnes déjà lésées - les victimes. Ils sont souvent retraumatisés lorsqu'ils trouvent le courage de signaler les abus face au silence, au blocage et à l'inaction de l'Église.

"C'est une expérience horrible. Et ce n'est pas quelque chose que je conseillerais à quiconque, à moins qu'il ne soit prêt à voir non seulement son monde, mais aussi son sens de l'être bouleversé," a déclaré Brian Devlin, ancien prêtre écossais dont les accusations internes, puis publiques, de mauvaise conduite sexuelle contre le feu cardinal écossais Keith O'Brien ont marqué la chute d'O'Brien.

"Vous devenez le fauteur de troubles. Vous devenez le lanceur d'alerte. Et je peux bien comprendre que les personnes qui traversent ce processus finissent par avoir des problèmes plus graves que ceux qu'elles avaient avant de le commencer. C'est un processus énormément, énormément destructeur."

Le cardinal Joseph Ratzinger a révolutionné la façon dont l'Église catholique traitait le clergé abusif en 2001, lorsqu'il a persuadé saint Jean-Paul II d'ordonner que tous les cas d'abus soient envoyés à son bureau pour examen.

Ratzinger a agi parce que, après près d'un quart de siècle à la Congrégation pour la doctrine de la foi, il avait vu que les évêques ne suivaient pas les propres lois de l'Église et déplaçaient les prédateurs d'une paroisse à l'autre plutôt que de les sanctionner.

À la fin de son sommet de 2019, François a promis de confronter les membres du clergé abusifs avec "la colère de Dieu". En quelques mois, il a promulgué une nouvelle loi exigeant que tous les abus soient signalés en interne aux autorités ecclésiastiques (mais pas à la police) et a établi des procédures pour enquêter sur les évêques ayant abusé ou protégé les prêtres prédateurs.

Mais cinq ans plus tard, le Vatican n'a fourni aucune statistique sur le nombre d'évêques enquêtés ou sanctionnés. Même la propre commission consultative de protection de l'enfance du pape dit que les problèmes structurels intégrés dans le système nuisent aux victimes et empêchent une justice élémentaire.

"Les récents cas publiquement rapportés mettent en lumière des lacunes tragiquement préjudiciables dans les normes destinées à punir les abuseurs et à rendre compte de ceux dont le devoir est de traiter les actes répréhensibles", a déclaré la Commission pontificale pour la protection des mineurs après sa dernière assemblée. "Nous sommes depuis longtemps en retard pour corriger les défauts des procédures qui laissent les victimes blessées et dans l'ignorance tant pendant qu'après que les affaires ont été tranchées."

Lors du sommet de 2019, les normes adoptées par l'Église catholique américaine pour sanctionner les prêtres et protéger les mineurs étaient présentées comme l'étalon-or. Les évêques américains ont adopté une politique de fermeté après que le scandale des abus aux États-Unis ait explosé avec la série "Spotlight" du Boston Globe en 2002.

Mais même aux États-Unis, les victimes et les canonistes disent que le système ne fonctionne pas, sans même prendre en compte la nouvelle frontière des affaires d'abus impliquant des victimes adultes. Certains parlent de "fatigue de la charte", selon laquelle la hiérarchie veut simplement passer à autre chose au-delà du scandale qui a engendré la Charte de 2002 pour la protection des enfants et des jeunes.

Le père Tom Doyle, un canoniste américain qui a travaillé pour l'ambassade du Vatican à Washington et qui fournit maintenant des consultations aux victimes, dit qu'il ne conseille plus de rechercher la justice de l'Église. Pourquoi ? Parce que "l'Église les fera tourner dans tous les sens," dit-il.

"Ne perdez pas votre temps", dit Doyle qu'il dit aux victimes. "La seule justice, ou semblant de justice qui a été rendue, c'est dans les tribunaux civils car l'Église ne peut pas les tromper."

Presque chaque enquête sur les abus dans l'Église catholique publiée ces dernières années a identifié le système judiciaire interne de l'Église comme une grande partie du problème, des rapports commandés par l'Église en France et en Allemagne aux enquêtes gouvernementales en Australie, aux études mandatées parlementaires en Espagne et aux enquêtes des forces de l'ordre aux États-Unis.

Bien que certaines réformes aient eu lieu, notamment la levée par François du secret officiel couvrant les affaires d'abus en 2019, des problèmes fondamentaux subsistent.

Une partie du problème est que le droit canon n'a jamais été destiné à répondre aux besoins des survivants d'abus ou à les aider à guérir : comme le prévoit le code pénal, l'objectif du système est entièrement centré sur l'institution : "rétablir la justice, réformer l'offenseur et réparer le scandale."

Les rapports identifient des problèmes spécifiques avec les dernières politiques de l'Église. Même après que le Vatican a annoncé un code pénal révisé, après plus d'une décennie de travail, les rapports externes étaient remarquablement unanimes pour identifier :

1/ Le conflit d'intérêts structurel intégré dans le système.

Selon les procédures de l'Église, un évêque ou un supérieur religieux enquête sur une allégation selon laquelle l'un de ses prêtres a violé un enfant, puis rend un jugement. Et pourtant, l'évêque ou le supérieur a un intérêt personnel, puisque le prêtre est considéré comme un fils spirituel dans lequel l'évêque a investi du temps, de l'argent et de l'amour.

Il est difficile de penser à un autre système juridique dans le monde où quelqu'un ayant une relation personnelle et paternelle avec une partie dans un litige pourrait être censé rendre un jugement objectif et équitable.

La commission indépendante qui a enquêté sur le scandale des abus de l'Église française a déclaré qu'un tel conflit d'intérêts structurel "semble, humainement parlant, intenable."

Même le propre Synode des évêques du pape est arrivé à une conclusion similaire. Dans leur document de synthèse de novembre après une réunion d'un mois, les évêques du monde ont identifié le conflit d'intérêts comme un problème persistant.

"La question sensible du traitement des abus place de nombreux évêques dans la difficile situation de devoir concilier le rôle de père avec celui de juge", a déclaré le rapport du synode, suggérant que la tâche de jugement soit confiée à "d'autres structures."

2/ Le manque de droits fondamentaux pour les victimes.

Dans les enquêtes canoniques sur les abus, les victimes ne sont que des témoins tiers de leurs affaires. Elles ne peuvent pas participer à l'une des procédures secrètes, elles n'ont pas accès aux dossiers de cas et n'ont pas le droit de savoir même si une enquête canonique a été ouverte, encore moins son statut.

Ce n'est que grâce à une réforme de François en 2019 que les victimes sont autorisées à connaître le résultat final de leur affaire, mais rien d'autre.

Le médiateur espagnol, chargé par le Congrès des députés du pays d'enquêter sur les abus dans l'Église catholique espagnole, a déclaré que les victimes sont souvent retraumatisées par un tel processus.

"Malgré les réglementations appliquées ces dernières années, si l'on tient compte des normes internationales et nationales sur les droits minimums des victimes dans les procédures pénales, les droits et les besoins des victimes dans les procédures de droit canon continuent d'être négligés", a constaté le rapport.

Les experts français sont allés plus loin, affirmant que le Vatican est essentiellement en violation de ses obligations en tant qu'État observateur des Nations unies et membre du Conseil de l'Europe, qui exige le respect des droits humains fondamentaux des victimes.

Citant la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, le rapport français a noté qu'un droit fondamental comprend l'accès à un procès équitable "qui garantit, en particulier, le droit d'accès à une justice indépendante et à une procédure contradictoire, et, pour la victime, le droit à un recours effectif."

"Le droit canon ne pourra fournir une réponse véritable à l'abus sexuel des enfants et des personnes vulnérables dans l'Église catholique que s'il répond aux exigences de justice universellement reconnues et s'il est mis en œuvre de manière plus efficace," a conclu la commission française.

3/Aucune jurisprudence publiée.

Contrairement au tribunal du Vatican connu sous le nom de Rote Romaine, qui publie des cas de nullité de mariage censurés, le bureau du Vatican chargé des abus sexuels ne publie aucune de ses décisions sur la manière dont les affaires d'abus sexuels du clergé ont été jugées.

Cela signifie qu'un évêque enquêtant sur une accusation contre l'un de ses prêtres n'a aucun moyen de savoir comment la loi a été appliquée dans un cas similaire. Cela signifie que les étudiants en droit canon n'ont pas de jurisprudence à étudier ou à citer. Cela signifie que les universitaires, les journalistes et même les victimes n'ont aucun moyen de savoir quels types de comportement sont sanctionnés et si des sanctions sont imposées de manière arbitraire ou non.

Des experts juridiques indépendants qui ont enquêté sur les abus du clergé à Munich, en Allemagne, ont déclaré que la publication des décisions canoniques aiderait à éliminer les

incertitudes pour les victimes quant à la manière dont la loi de l'Église était appliquée. La Commission royale d'Australie, la forme la plus élevée d'enquête dans le pays, a également appelé à la publication de décisions d'abus, sous forme censurée, et à fournir des motifs écrits pour leurs décisions "en temps opportun."

En interne, les canonistes se plaignent depuis des années du manque de cas publiés qui nourrit les doutes sur la crédibilité et l'efficacité de la réponse de l'Église au scandale.

"Ce manque de publication systématique de la jurisprudence des plus hautes cours de l'Église est indigne d'un véritable système juridique", a déclaré Kurt Martens, professeur à l'Université catholique d'Amérique lors d'une conférence de droit canonique à Rome tard l'année dernière.

Monsignor John Kennedy, qui dirige le bureau du Vatican chargé des affaires d'abus, a déclaré que son personnel travaillait diligemment pour traiter les affaires et avait reçu des éloges de la part d'évêques individuels, de conférences entières qui les visitent et de supérieurs religieux.

"Nous ne parlons pas de ce que nous faisons en public, mais les retours que nous recevons et les commentaires de nos membres qui se sont récemment réunis pour la Plenaria sont très encourageants," a-t-il écrit à l'Associated Press. "Le pape a également exprimé sa gratitude pour le formidable travail accompli dans le silence."

Mais de tels éloges semblent provenir principalement de la hiérarchie, et non de ceux qui ont été lésés : les victimes. Elles sont laissées à l'abandon, même si - comme maintenant conseillé par l'Église - elles signalent leurs abus. Le séminariste espagnol qui a rencontré le pape a d'abord déposé sa plainte contre son agresseur auprès de l'archidiocèse de Tolède en 2009. Mais l'archevêque de Tolède n'a lancé une enquête interne qu'en 2021 et en a informé le Vatican, après que le journal espagnol El País ait fait état de l'affaire.

L'Associated Press ne divulgue pas l'identité des victimes d'abus sexuels à moins qu'elles ne choisissent de rendre publique leur histoire. En octobre, un tribunal pénal espagnol a reconnu coupable le prêtre et l'a condamné à sept ans de prison. Une cour d'appel a récemment annulé la peine pour une question de procédure. Le séminariste est resté en contact avec François et lui a récemment écrit en disant qu'il était "épuisé" par le processus mais qu'il avait néanmoins fait appel à la Cour suprême d'Espagne. François l'a immédiatement rappelé et l'a encouragé à continuer de se battre, a-t-il déclaré.